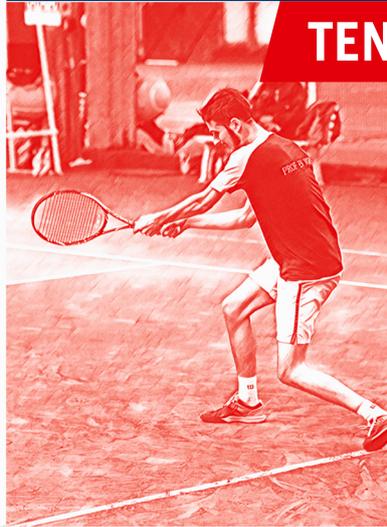
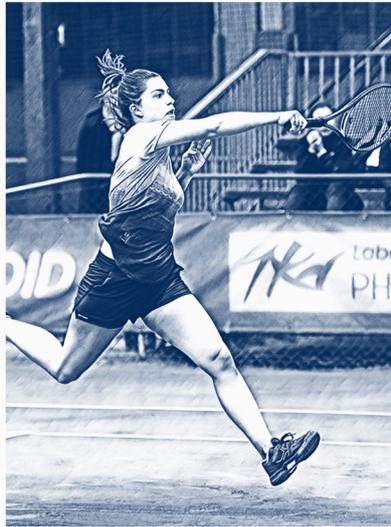


D  
O  
S  
S  
I  
E  
R

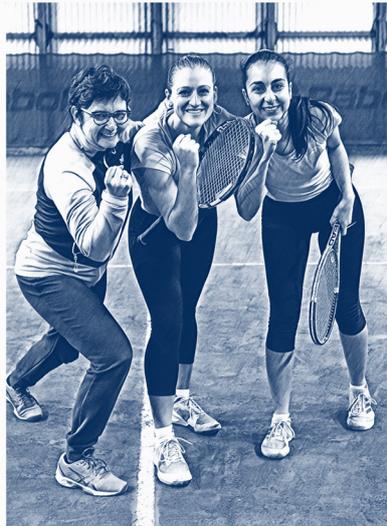


# CHAMPIONNATS DE FRANCE

## TENNIS ENTREPRISE



S  
P  
O  
R  
T  
I  
F



2  
0  
2  
3



## VILLES ORGANISATRICES DES CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE

1964 à 1969 PARIS	1996 LIMOGES (Limousin)
1970 GUEUGNON (Bourgogne)	1997 DIJON (Bourgogne)
1971 ARCACHON (Guyenne)	1998 REIMS (Champagne)
1972 ANGERS (Pays de Loire)	1999 GRENOBLE (Dauphiné – Savoie)
1973 DIJON (Bourgogne)	2000 MARCQ-EN-BAROEUL (Flandres)
1974 TOURS (Centre)	2001 SOPHIA ANTIPOLIS (Côte d’Azur)
1975 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)	2002 ARLES (Provence)
1976 AMIENS (Picardie)	2003 CERGY (Val d’Oise)
1977 RENNES (Bretagne)	2004 PERIGUEUX (Guyenne)
1978 MERIGNAC (Guyenne)	2005 MARCQ-EN-BAROEUL (Flandres)
1979 CAP D’AGDE (Languedoc-Roussillon)	2006 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
1980 GRENOBLE (Dauphiné - Savoie)	2007 BLOIS (Centre)
1981 LOUVECIENNES (Yvelines)	2008 NANCY (Lorraine)
1982 LYON (Lyonnais)	2009 LIMOGES (Limousin)
1983 ALBI (Midi-Pyrénées)	2010 DEAUVILLE (Normandie)
1984 COGNAC (Poitou-Charentes)	2011 SAINT-MALO (Bretagne)
1985 ARLES (Provence)	2012 TOULOUSE (Midi-Pyrénées)
1986 SAINT-MALO (Bretagne)	2013 LYON (Lyonnais)
1987 BOURG EN BRESSE (Lyonnais)	2014 BESANÇON (Franche-Comté)
1988 NANCY (Lorraine)	2015 GRENOBLE (Dauphiné-Savoie)
1989 BOURGES (Centre)	2016 STRASBOURG (Alsace)
1990 HERBLAY (Val d’Oise)	2017 NICE (Provence Alpes Côte d’Azur)
1991 NICE (Côte d’Azur)	<a href="#"><u>A partir de l’année civile 2018 et du changement du début de l’année sportive au 1<sup>er</sup> septembre, le millésime référencé et celui correspondant à l’année sportive :</u></a>
1992 AUBIERE (Auvergne)	<a href="#"><u>2019</u></a> RONCHIN (Hauts -de- France)
1993 STRASBOURG (Alsace)	2020 LIMOGES (Nouvelle Aquitaine)
1994 BIARRITZ (C.B.B.L.)	2021 PAS DE CHAMPIONNATS (crise sanitaire)
1995 LE HAVRE (Normandie)	2022 SAINT-MALO (Bretagne)

***2023 : Toulouse - Ligue d’Occitanie***



## SOMMAIRE

PALMARES 2022.....	2
REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE - TENNIS ENTREPRISE .....	3
I.    CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION .....	3
1)  Déroulement des Championnats de France des 1 <sup>res</sup> et 2 <sup>e</sup> divisions féminines et masculines .....	3
2)  Montées, maintiens et descentes des équipes à l'issue des phases préliminaires.....	3
2.1  Championnat de France Féminin.....	3
2.2  Championnat de France Masculin .....	4
3)  Championnats de France des 3 <sup>e</sup> divisions féminine et masculine.....	4
3.1  Groupe Interrégional .....	4
3.2  Tableau final.....	5
II.   ENGAGEMENT DES EQUIPES.....	5
1)  Délais d'engagement.....	5
2)  Saisie en ligne de la fiche équipe et ajout de joueurs.....	5
III.  RENCONTRES.....	5
1)  Déroulement de chaque rencontre : .....	6
2)  Jour et horaires des rencontres : .....	6
IV.  JUGE ARBITRAGE, ARBITRAGE - ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR LE JUGE ARBITRE .....	6
V.   INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET/OU DE SEJOUR.....	6
VI.  FORFAITS.....	7
CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2022   EQUIPES des 1 <sup>res</sup> Divisions .....	8
CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2022   EQUIPES des 2 <sup>e</sup> Divisions .....	9
FORMULAIRE D'INSCRIPTION DES 1 <sup>res</sup> ET 2 <sup>e</sup> DIVISIONS .....	10
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022   3 <sup>e</sup> DIVISIONS FEMININE & MASCULINE.....	11
FORMULAIRE CHAMPIONNAT DE FRANCE DE 3 <sup>e</sup> DIVISION 2022.....	12
CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE PHASE INTERREGIONALE DE 3 <sup>e</sup> DIVISION .....	13
I - ORGANISATION SPORTIVE.....	13
1)  Courts et balles :.....	13
2)  Juge-Arbitrage/Arbitrage : .....	13
3)  Rencontres : .....	13
II - ORGANISATION GENERALE.....	14
1)  Hébergement, restauration et transport :.....	14
2)  Service médical :.....	14
III – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT .....	14
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022   3 <sup>e</sup> DIVISION FEMININE - TABLEAU FINAL .....	15
CHAMPIONNAT DE FRANCE 2022   3 <sup>e</sup> DIVISION MASCULINE - TABLEAU FINAL .....	16

## PALMARES 2022

FINALES LE SAMEDI 13 NOVEMBRE 2021 AU TCJA, SAINT-MALO - LIGUE DE BRETAGNE

### 1<sup>RES</sup> DIVISIONS

#### Dames :

DECATHLON TENNIS (HDF) BAT UPT AXONNAIS (HDF) 5/0

#### Messieurs:

AS TECNIFIBRE (IDF) BAT METRO TRANSPORTS / US (IDF) 4/1

---

### 2<sup>E</sup> DIVISIONS

#### Dames :

AS INSTIT PROF 63 (ARA) BAT ENTVO (IDF) 4/1

#### Messieurs :

CTE FFT (IDF) BAT CSE DASSAULT SYSTEMES (IDF) 3/2

---

### 3<sup>E</sup> DIVISIONS

#### Dames :

DENTISTES 67 (GDE) BAT ASC MONTPELLIER (OCC) 3/2

#### Messieurs :

PROF EN NORD (HDF) BAT AVIATION CIVILE ESSONNE (IDF) 4/1

# REGLEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE - TENNIS ENTREPRISE

**La mention « club » désigne dans ce document : club/section**

Les Championnats de France Tennis Entreprise sont ouverts aux clubs et sections Tennis Entreprise dont le statut est défini dans les Règlements Administratifs de la FFT (Annexe II).

Les règlements sportifs fédéraux sont applicables aux Championnats de France Tennis Entreprise (Titre Troisième des RS ainsi que son chapitre IV) et sont complétés par les dispositions suivantes.

## I. CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION

La licence de l'année sportive en cours devra être présentée lors de chaque rencontre.

Il ne peut être engagé dans le Championnat de France Tennis Entreprise qu'une seule équipe féminine et masculine par association sportive. Les Championnats sont constitués par les 1<sup>res</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> divisions féminines et masculines.

### 1) DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 1<sup>RES</sup> ET 2<sup>E</sup> DIVISIONS FEMININES ET MASCULINES

Dans chaque division, les équipes sont réparties dans des poules par la Commission Fédérale Tennis Entreprise :

- Les 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> divisions féminines sont constituées de 2 poules de 5 équipes ;
- La 1<sup>re</sup> division masculine est constituée de 2 poules de 6 équipes ;
- La 2<sup>e</sup> division masculine est constituée de 4 poules de 5 équipes.

Dans chaque poule, les équipes qualifiées participent à des rencontres les opposant, une seule fois, les unes aux autres et dont l'ensemble constitue la « phase préliminaire ».

**REMPACEMENT :** avant diffusion des poules, la Commission Fédérale Tennis Entreprise procède au remplacement d'une équipe qui ne se serait pas engagée ou dont l'engagement aurait été refusé, en se basant sur les résultats de l'année précédente. En cas de forfait d'un club ou d'une section après la diffusion des poules, la Commission peut modifier le calendrier d'une poule si elle le juge utile pour l'équilibre et la bonne organisation de la compétition.

### 2) MONTEES, MAINTIENS ET DESCENTES DES EQUIPES A L'ISSUE DES PHASES PRELIMINAIRES

Dans les tableaux qui suivent, les numéros associés à chaque lettre indiquent le classement des équipes à l'issue des rencontres de poules.

#### 2.1 CHAMPIONNAT DE FRANCE FEMININ

##### 1<sup>re</sup> Division Féminine (poules A et B)

<b>A1</b>	<b>B1</b>	<b>A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et se maintiennent.</b>
<b>A2</b>	<b>B2</b>	<b>A2, B2, A3 et B3 se maintiennent.</b>
<b>A3</b>	<b>B3</b>	
A4	B4	A4, B4, A5 et B5 descendent en 2e division.
A5	B5	

## 2<sup>e</sup> Division Féminine (Poules A et B)

<b>A1</b>	<b>B1</b>	<b>A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et montent en 1<sup>re</sup> division.</b>
<b>A2</b>	<b>B2</b>	
<b>A3</b>	<b>B3</b>	<b>A3, B3, A4 et B4 se maintiennent.</b>
<b>A4</b>	<b>B4</b>	
<b>A5</b>	<b>B5</b>	<b>A5 et B5 descendent en championnat régional.</b>

## **2.2 CHAMPIONNAT DE FRANCE MASCULIN**

### 1<sup>re</sup> Division Masculine (poules A et B)

<b>A1</b>	<b>B1</b>	<b>A1 et B1 se rencontrent en finale pour le titre et se maintiennent.</b>
<b>A2</b>	<b>B2</b>	<b>A2, B2, A3, B3, A4 et B4 se maintiennent.</b>
<b>A3</b>	<b>B3</b>	
<b>A4</b>	<b>B4</b>	
<b>A5</b>	<b>B5</b>	<b>A5, B5, A6 et B6 descendent en 2e division.</b>
<b>A6</b>	<b>B6</b>	

### 2<sup>e</sup> Division Masculine (poules A, B, C et D)

<b>A1</b>	<b>B1</b>	<b>C1</b>	<b>D1</b>	<b>A1, B1, C1 et D1 montent en 1<sup>re</sup> division. Elles se rencontrent lors de demi-finales et les vainqueurs des demi-finales disputent le titre.</b>
<b>A2</b>	<b>B2</b>	<b>C2</b>	<b>D2</b>	<b>A2, B2, C2, D2, A3, B3, C3, D3, A4, B4, C4 et D4 se maintiennent.</b>
<b>A3</b>	<b>B3</b>	<b>C3</b>	<b>D3</b>	
<b>A4</b>	<b>B4</b>	<b>C4</b>	<b>D4</b>	
<b>A5</b>	<b>B5</b>	<b>C5</b>	<b>D5</b>	<b>A5, B5, C5 et D5 descendent en championnat régional.</b>

## **3) CHAMPIONNATS DE FRANCE DES 3<sup>e</sup> DIVISIONS FEMININE ET MASCULINE**

Chaque équipe vainqueur de sa division qualificative régionale intègre un groupe interrégional. Au total, huit tableaux interrégionaux composés chacun de quatre équipes sont constitués pour chacune de ces épreuves, soit 32 équipes de ligue : les 13 équipes championnes de ligue et 19 places supplémentaires attribuées en fonction du nombre de clubs/sections tennis entreprise actifs par ligue.

**RETRAIT D'UNE EQUIPE** : pour les championnats de France se déroulant sous forme de tableaux, en cas de retrait d'une équipe avant la diffusion du tableau, une autre équipe de la même ligue pourra être qualifiée. L'équipe s'étant retirée conservera la possibilité de participer au championnat l'année N+1.

### **3.1 GROUPE INTERREGIONAL**

**Le tableau de chaque groupe interrégional est constitué avant les rencontres, par la FFT**, en pesant les compositions prévisionnelles des équipes dont la liste est communiquée à leur engagement. Cette pesée se fait en application de l'article 41 al. 3 des RS de la FFT, en fonction des classements des 4 meilleurs joueurs pour la 3<sup>e</sup> division masculine, et des 3 meilleures joueuses pour la 3<sup>e</sup> division féminine.

Ordre des parties : les demi-finales se déroulent le samedi et opposent simultanément les équipes classées (au poids) n°1 et n°4 et celles classées n°2 et n°3. Le dimanche se jouent à la fois la finale, entre les vainqueurs du premier tour, et la rencontre de classement, entre les perdants du premier tour.

### 3.2 TABLEAU FINAL

Les huit vainqueurs des groupes interrégionaux entrent ensuite dans le tableau final où ils joueront des rencontres à élimination directe. Dans ces rencontres, les accueils se font de club à club jusqu'aux demi-finales incluses. Les vainqueurs des demi-finales jouent le titre de champion de France lors des finales.

- 3<sup>e</sup> masculine : les 4 équipes demi-finalistes accèdent à la 2<sup>e</sup> division masculine la saison suivante ;
- 3<sup>e</sup> féminine : les 2 équipes finalistes accèdent à la 2<sup>e</sup> division féminine la saison suivante.

## II. ENGAGEMENT DES EQUIPES

Les équipes sont composées de joueurs titulaires de la qualification Tennis Entreprise telle que définie à l'article 164 des Règlements sportifs de la FFT, et licenciés. Cette qualification est de la responsabilité de la commission régionale Tennis Entreprise.

### 1) DELAIS D'ENGAGEMENT

#### ▪ 1<sup>res</sup> et 2<sup>e</sup> Divisions :

- **Jusqu'au vendredi 13 mai inclus** : les équipes envoient à la FFT le formulaire d'inscription (p.10) en y joignant le RIB de leur association ainsi qu'un chèque de 47€ à l'ordre de la FFT pour les droits d'engagement ;
- **Du lundi 15 août au lundi 5 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/>

#### ▪ 3<sup>e</sup> Divisions : **aucun engagement d'équipe ne sera accepté après la date du 11 juillet**

- **Du lundi 16 mai au lundi 11 juillet** : dans la Gestion Sportive organisateur, la ligue confirme ses équipes qualifiées dans chacune des épreuves de 3<sup>e</sup> division et renseigne le correspondant ;
- La FFT prendra contact avec les équipes qualifiées pour leur demander le RIB de leur association ;
- **Du lundi 15 août au lundi 5 septembre inclus** : les équipes saisissent l'intégralité de leur fiche équipe sur ADOC <https://adoc.app.fft.fr/adoc/> ; cette saisie n'est possible que si la ligue a confirmé l'engagement de l'équipe.

### 2) SAISIE EN LIGNE DE LA FICHE EQUIPE ET AJOUT DE JOUEURS

a) Les équipes sont tenues d'indiquer dans leur composition leurs joueurs les mieux classés, régulièrement qualifiés, **pour le 5 septembre au plus tard.**

b) **Après le 5 septembre, seuls les joueurs dont le classement est inférieur ou égal à celui du joueur n°4 chez les messieurs / de la joueuse n°3 pour les dames pourront être ajoutés** ; cette demande d'ajout doit être effectuée par mail auprès du Service Compétition de la FFT en indiquant : le nom de l'équipe, l'épreuve concernée et, pour le joueur, ses nom, classement et numéro de licence ; la confirmation d'ajout du joueur sera transmise par retour de mail.

## III. RENCONTRES

Lors de chaque rencontre, le capitaine doit se présenter avec son équipe au complet à l'heure de convocation fixée par le juge-arbitre et présenter des joueurs ayant tous obtenu leur qualification tennis entreprise, délivrée par leur ligue.

Un joueur n'ayant pas cette qualification ne pourra pas prendre part aux rencontres ; il sera bloqué dans la feuille de match. Le capitaine présentera pour l'ensemble des joueurs :

- L'attestation de licence de l'année sportive en cours portant la mention « **compétition autorisée** » ;
- Une pièce d'identité officielle.

#### **1) DEROULEMENT DE CHAQUE RENCONTRE :**

Chaque rencontre comprend :

- Pour le championnat masculin, 4 simples et 1 double se jouant dans l'ordre suivant : S4, S2, S3, S1 et double.
- Pour le championnat féminin, 3 simples et 1 double (le double vaut 2 points), se jouant dans l'ordre suivant : S3, S2, S1 et double.

Le format des simples est le format traditionnel (format 1). Les joueurs (ses) de simple peuvent jouer en double. Le format du double est le format 4, soit :

- Dans les 2 premières manches, application du point décisif ;
- La 3<sup>e</sup> manche est remplacée par un jeu décisif à 10 points avec 2 points d'écart ; **il faut saisir le score réel** : 10/6, 11/9, 14/12, etc. Exemple de résultat à la fin d'un match de double : 6/4 6/7 10/8

#### **2) JOUR ET HORAIRES DES RENCONTRES :**

- Chaque rencontre est disputée le samedi à 14h conformément au calendrier fédéral sauf si les deux équipes décident d'un commun accord d'avancer la rencontre à 9h ; dans ce cas, elles doivent toutes deux en informer la FFT et la ligue d'accueil. Si aucun accord n'est trouvé, c'est l'horaire officiel qui est conservé ;
- Pour les Interrégions des 3<sup>e</sup> divisions, les rencontres du samedi débutent à 14h et celles du dimanche à 9h.

### **IV. JUGE ARBITRAGE, ARBITRAGE - ENREGISTREMENT DES RESULTATS PAR LE JUGE ARBITRE**

Pour l'ensemble des rencontres, la ligue d'accueil désigne un JAE2 minimum ; il saisit la feuille de match.

- a) Lors des rencontres de club à club, le Juge-arbitre doit saisir les résultats et le nom des arbitres dans Ten'Up le jour de la rencontre. L'équipe visitée met à la disposition du Juge-arbitre un arbitre qualifié par partie ou, pour 2 courts maximum, un superviseur de courts ayant la qualification A1 minimum. Toute partie non arbitrée est perdue par l'équipe visitée.
- b) Pour les Interrégions de 3<sup>e</sup> divisions, la Commission Régionale d'Arbitrage, en relation avec la Commission Régionale Tennis Entreprise, assure la désignation d'un Juge-arbitre et la présence d'arbitres officiels. Des superviseurs ayant la qualification A1 minimum sont autorisés. Le Juge-arbitre saisit les feuilles de match dans Ten'Up ; il saisit aussi la rencontre de classement qui se génère automatiquement après la saisie des demi-finales.

### **V. INDEMNITES DES FRAIS DE DEPLACEMENT ET/OU DE SEJOUR**

**Les remboursements sont effectués par virement bancaire ; toute équipe engagée se doit de fournir le RIB de son association sportive ; les coordonnées bancaires transmises seront enregistrées pour le compte du club/de la section dans la base fédérale.**

Les indemnités sont forfaitaires et aucun justificatif n'est à fournir. Les équipes qui se déplacent recevront, **à l'issue de la compétition**, le remboursement d'une partie de leurs frais de déplacement, calculé comme suit :

- Pour le championnat masculin : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 5 (nombre de personnes prises en charge)
- Pour le championnat féminin : 0,10 € (tarif au km) x distance Km A/R x 4 (nombre de personnes prises en charge)
- Depuis/vers la Corse : traversée Aller/Retour = 1500 kms x nombre de personnes prises en charges x 0,10 € (tarif au km) + le calcul des kilomètres effectués sur le territoire
- Indemnités pour la finale : les remboursements kilométriques s'effectuent sur la même base que ci-dessus ; une prime de séjour de 152,50 € est versée à chacune des équipes finalistes.

Pour les Interrégions des 3<sup>e</sup> divisions, les équipes percevront, en plus de leur indemnité kilométrique, une indemnité de séjour de 152,50 € sous réserve d'avoir participé aux 2 journées de rencontre.

Les Indemnités de déplacement et de séjour pour une rencontre ne sont prises en compte **qu'à partir d'une distance de 50 kms aller**.

## **VI. FORFAITS – REGLEMENTS SPORTIFS**

### **Article 111 :**

Toute équipe déclarant forfait doit prévenir le club adverse, le juge-arbitre, la FFT et éventuellement le club tiers accueillant la rencontre.

Tout club dont l'équipe a déclaré forfait pour une ou plusieurs rencontres est passible d'une pénalité financière (...) correspondant :

- Aux frais engagés par les équipes, le club d'accueil et l'organisateur du championnat ;
- A une amende pouvant aller de 50 à 1 000 euros.

### **Article 112 :**

- *Pour les championnats organisés sous forme de tableaux* : le club dont l'équipe a déclaré forfait lors d'une rencontre d'un championnat se disputant par élimination directe l'année N perd sa qualification pour ce même championnat l'année N+1.

Ce club ne participera en aucun cas à la division régionale qualificative l'année N+1. Ces dispositions s'appliquent aussi aux rencontres de classement lors des Interrégions.

### **Article 113 :**

- *Pour les championnats organisés sous forme de poules* : le club déclarant 2 fois forfait lors d'un championnat se déroulant par poules est automatiquement forfait général pour l'ensemble du championnat. De même, l'équipe étant deux fois disqualifiée, ou disqualifiée une fois et forfait une fois, est automatiquement déclarée forfait général pour l'ensemble du championnat.

### **Article 169 :**

Toute équipe déclarée forfait général lors d'une épreuve par poule l'année N sera rétrogradée automatiquement d'une division pour le championnat de l'année N+1.

Les poules seront constituées après inscription définitive des équipes

## 1<sup>re</sup> DIVISION FEMININE (10 EQUIPES - 2 POULES DE 5)

50 63 9882 - AS BIB Tennis (Michelin) (ARA)  
 50 38 9332 - ASDE 38 ENSEIGNANTES (ARA)  
 56 59 9926 - Décathlon (HDF)  
 59 40 9207 - ENSEIGNANTS DES LANDES (NVA)  
 56 02 9026 - UNION PROFESSIONS TENNIS AXONAI (HDF)  
 55 67 9002 - EDUC. NAT. 2FOPEN67 (GDE)  
 50 63 9819 - AS INSTIT PROF 63 (ARA)  
 60 34 9548 - A.S.E.H (OCC)  
 57 95 9825 - E N T V O (IDF)  
 55 54 9016 - NANCY ENSEIGN. (GDE)

### CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

**SAMEDI 10 SEPTEMBRE** : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)  
**SAMEDI 17 SEPTEMBRE** : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)  
**SAMEDI 24 SEPTEMBRE** : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)  
**SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE** : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)  
**SAMEDI 8 OCTOBRE** : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

## 1<sup>re</sup> DIVISION MASCULINE (12 EQUIPES - 2 POULES DE 6)

57 78 9839 - AS TECNIFIBRE (IDF)  
 57 75 0157 - METRO TRANSPORTS/U.S. (IDF)  
 56 59 9926 - DECATHLON (HDF)  
 60 81 0525 - CASTRES AS P. FABRE TENNIS CLUB (OCC)  
 52 35 0338 - RENNES AS. SPORT et CULT.ENS. (BRE)  
 60 31 9978 - AIRBUS AITS (OCC)  
 57 77 9068 - DECATHLON 77 (IDF)  
 57 92 9094 - DASSAULT SYSTEM (IDF)  
 50 73 9979 - USCC TENNIS (ARA)  
 57 75 0513 - CTE F.F.T (IDF)  
 62 13 9246 - 2F OPEN-JS 13 (PCA)  
 59 33 9851 - USEN FP 33 (NVA)

### CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

**SAMEDI 10 SEPTEMBRE** : 1 REÇOIT 3 • 2 REÇOIT 5 • 6 REÇOIT 4  
**SAMEDI 17 SEPTEMBRE** : 5 REÇOIT 1 • 4 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 6  
**SAMEDI 24 SEPTEMBRE** : 1 REÇOIT 4 • 2 REÇOIT 6 • 3 REÇOIT 5  
**SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE** : 6 REÇOIT 1 • 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5  
**SAMEDI 8 OCTOBRE** : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 6

### FINALE

**LE SAMEDI 22 OCTOBRE – LIGUE D'OCCITANIE : TOULOUSE**

# CHAMPIONNATS DE FRANCE TENNIS ENTREPRISE 2023 | EQUIPES DES 2<sup>E</sup> DIVISIONS

Les poules seront constituées après inscription définitive des équipes

## 2<sup>e</sup> DIVISION FEMININE (10 EQUIPES - 2 POULES DE 5)

53 37 0157 - USFEN 37 (CVL)  
 53 18 9032 - USFEN FP 18 (CVL)  
 57 92 0502 - DASSAULT SPORTS (IDF)  
 50 42 9702 - ENSEIGNANTES ROANNE (ARA)  
 55 67 9086 - ENSEIGNANTS ILLKIRCH (GDE)  
 57 75 0314 - MINISTERE DES FINANCES (IDF)  
 59 33 9851 - USEN-FP 33 (NVA)  
 55 67 9076 - DENTISTES 67 (GDE)  
 60 34 0184 - ASCH MONTPELLIER (OCC)  
 56 62 9926 - Educ Nat 59/62 1 (HDF)

## 2<sup>e</sup> DIVISION MASCULINE (20 EQUIPES - 4 POULES DE 5)

55 67 9024 - ALLIANCE SPORTIVE CREDIT MUTUEL (GDE)  
 57 91 0026 - A.S. AIR FRANCE PARIS SUD (IDF)  
 50 69 9954 - BABOLAT AS (ARA)  
 50 63 9882 - AS BIB Tennis (Michelin) (ARA)  
 57 92 0502 - DASSAULT SPORTS (IDF)  
 50 63 9818 - TEN AUVERGNE (ARA)  
 59 87 9886 - TEC (NVA)  
 59 64 9113 - A.S. CAPG (NVA)  
 53 37 0157 - USFEN 37 (CVL)  
 53 41 9666 - U.S.F.E.N. 41 (CVL)  
 60 31 9255 - BE 31 (OCC)  
 55 67 9193 - TENNISPRO (GDE)  
 51 21 0011 - DIJON U.S. CHEMINOTS (BFC)  
 50 69 9879 - ATPEN (LYON COURLY) (ARA)  
 55 68 9558 - CRYOSTAR HESINGUE (GDE)  
 56 59 9967 - Prof en Nord (HDF)  
 57 91 0137 - AVIATION CIVILE ESSONNE (IDF)  
 59 33 0691 - THALES BDX (NVA)  
 60 31 0385 - ASTRIUM TENNIS CLUB (OCC)  
 62 06 9926 - LA RAQUETTE THALES ALENIA SPACE (PCA)

### CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

**SAMEDI 10 SEPTEMBRE** : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)  
**SAMEDI 17 SEPTEMBRE** : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)  
**SAMEDI 24 SEPTEMBRE** : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)  
**SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE** : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)  
**SAMEDI 8 OCTOBRE** : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

### CALENDRIER DES RENCONTRES DE POULES

**SAMEDI 10 SEPTEMBRE** : 2 REÇOIT 4 • 5 REÇOIT 1 (3 EXEMPT)  
**SAMEDI 17 SEPTEMBRE** : 1 REÇOIT 3 • 5 REÇOIT 2 (4 EXEMPT)  
**SAMEDI 24 SEPTEMBRE** : 3 REÇOIT 5 • 4 REÇOIT 1 (2 EXEMPT)  
**SAMEDI 1<sup>ER</sup> OCTOBRE** : 2 REÇOIT 3 • 4 REÇOIT 5 (1 EXEMPT)  
**SAMEDI 8 OCTOBRE** : 1 REÇOIT 2 • 3 REÇOIT 4 (5 EXEMPT)

### DEMI- FINALES : SAMEDI 15 OCTOBRE

VAINQUEUR DE LA POULE A REÇOIT VAINQUEUR DE LA POULE B  
 VAINQUEUR DE LA POULE C REÇOIT VAINQUEUR DE LA POULE D

### FINALE

LE SAMEDI 22 OCTOBRE – LIGUE D'OCCITANIE : TOULOUSE



## CHAMPIONNAT DE FRANCE 2023 | 3<sup>e</sup> DIVISIONS FEMININE & MASCULINE

**INTERREGIONS : samedi 17 et dimanche 18 septembre 2022**

### 3<sup>e</sup> DIVISION FEMININE

	LIGUES	<u>LIGUES ORGANISATRICES EN 2022</u> <u>(SAISON SPORTIVE 2023)</u>	<u>LIGUES ORGANISATRICES EN 2023</u> <u>(SAISON SPORTIVE 2024)</u>	<u>LIGUES ORGANISATRICES EN 2024</u> <u>(SAISON SPORTIVE 2025)</u>
<b>GROUPE A ▶</b>	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	GRAND EST	AUVERGNE-RHONE-ALPES	CORSE
<b>GROUPE B ▶</b>	GRAND EST	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	HAUTS-DE-FRANCE	AUVERGNE-RHONE-ALPES
<b>GROUPE C ▶</b>	ILE-DE-FRANCE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	GRAND EST
<b>GROUPE D ▶</b>	PAYS DE LOIRE	CENTRE-VAL DE LOIRE	BRETAGNE	NORMANDIE
<b>GROUPE E ▶</b>	OCCITANIE	NOUVELLE-AQUITAINE	ILE-DE-FRANCE	PAYS DE LOIRE
<b>GROUPE F ▶</b>	NORMANDIE	PAYS DE LOIRE	NOUVELLE-AQUITAINE	OCCITANIE
<b>GROUPE G ▶</b>	NOUVELLE-AQUITAINE	OCCITANIE	GRAND EST	ILE-DE-FRANCE
<b>GROUPE H ▶</b>	CENTRE-VAL DE LOIRE	ILE-DE-FRANCE	OCCITANIE	NOUVELLE-AQUITAINE

### 3<sup>e</sup> DIVISION MASCULINE

	LIGUES	<u>LIGUES ORGANISATRICES EN 2022</u> <u>(SAISON SPORTIVE 2023)</u>	<u>LIGUES ORGANISATRICES EN 2023</u> <u>(SAISON SPORTIVE 2024)</u>	<u>LIGUES ORGANISATRICES EN 2024</u> <u>(SAISON SPORTIVE 2025)</u>
<b>GROUPE A ▶</b>	GRAND EST	CORSE	PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	AUVERGNE-RHONE-ALPES
<b>GROUPE B ▶</b>	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	AUVERGNE-RHONE-ALPES	GRAND EST	HAUTS-DE-FRANCE
<b>GROUPE C ▶</b>	AUVERGNE-RHONE-ALPES	GRAND EST	ILE-DE-FRANCE	BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
<b>GROUPE D ▶</b>	CENTRE-VAL DE LOIRE	NORMANDIE	PAYS DE LOIRE	BRETAGNE
<b>GROUPE E ▶</b>	NOUVELLE-AQUITAINE	PAYS DE LOIRE	OCCITANIE	ILE-DE-FRANCE
<b>GROUPE F ▶</b>	PAYS DE LOIRE	OCCITANIE	NORMANDIE	NOUVELLE-AQUITAINE
<b>GROUPE G ▶</b>	OCCITANIE	ILE-DE-FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	GRAND EST
<b>GROUPE H ▶</b>	ILE-DE-FRANCE	NOUVELLE-AQUITAINE	CENTRE-VAL DE LOIRE	OCCITANIE

**NB : les équipes des ligues ayant plusieurs places seront affectées dans les groupes à l'issue de la date butoir d'engagement (après le 11 juillet).**

**Les groupes seront communiqués aux équipes au plus tard le 30 juillet 2022.**



## CAHIER DES CHARGES DE L'ORGANISATION D'UNE PHASE INTERREGIONALE DE 3<sup>E</sup> DIVISION

La FFT est le maître d'œuvre de l'ensemble des Championnats de France. Elle confie chaque année l'organisation des groupes de la phase interrégionale à une Ligue et sa commission régionale Tennis Entreprise (CRTE).

### I - ORGANISATION SPORTIVE

Un groupe de la phase interrégionale regroupe 4 équipes et se dispute par élimination directe :

- Demi-finales, le samedi, 14h ;
- Finale et rencontre de classement, le dimanche à 9h.

Chaque rencontre Messieurs est constituée de 4 simples et 1 double dont l'ordre est : S4, S2, S3, S1 et double.

Chaque rencontre Dames est constituée de 3 simples et 1 double qui vaut 2 points : S3, S2, S1 et double.

Le format des simples est le format traditionnel (format 1) et celui des doubles est le format 4 (cf. §III.1 du présent dossier sportif).

#### 1) COURTS ET BALLE :

Deux courts de même surface, au minimum, doivent être réservés à la compétition. S'il est prévu que les rencontres se déroulent à l'extérieur, des courts de repli doivent être prévus en cas d'intempéries. Les balles sont fournies par la Ligue d'accueil.

#### 2) JUGE-ARBITRAGE/ARBITRAGE :

Un juge-arbitre de qualification JAE2 minimum est désigné par la commission régionale d'arbitrage (CRA) qui recevra de la FFT les indemnités habituelles. La CRTE avec sa CRA doivent prévoir des arbitres de chaise officiels en nombre suffisant (un arbitre de chaise par partie) pris en charge par la ligue. Des superviseurs ayant la qualification A1 minimum sont autorisés.

Le JA de la phase interrégionale doit saisir les feuilles de match dans Ten'Up en y indiquant les arbitres ; en saisissant les résultats des rencontres du samedi, les rencontres du dimanche et de classement se généreront automatiquement ; ainsi, le JA pourra saisir les feuilles de match de l'ensemble des rencontres.

Les tableaux sont constitués en fonction de la composition prévisionnelle des équipes ; ils sont élaborés par la FFT (non par le JA le jour des rencontres) et préenregistrés dans la Gestion Sportive. A égalité de poids, la FFT procède à un tirage au sort.

Une équipe ne pourra pas se renforcer par rapport à la composition initiale utilisée pour le calcul du poids de l'équipe. La composition d'une équipe lors de la rencontre du samedi peut être différente de celle du dimanche.

#### 3) RENCONTRES :

Les demi-finales opposent simultanément les équipes classées, en poids, n°1 et n°4, et celles classées n°2 et n°3 (ordre du tableau préalablement enregistré dans la Gestion Sportive). Le dimanche se jouent la finale et la rencontre de classement.

Si un groupe interrégional n'est composé que de 3 équipes, l'équipe classée n°1 en terme de poids est exempte de la première journée et elle n'est pas tenue de se présenter le samedi à 14h ; elle jouera la finale le dimanche contre le vainqueur de la rencontre ayant opposé les équipes classées n°2 et n°3.

## II - ORGANISATION GENERALE

### 1) HEBERGEMENT, RESTAURATION ET TRANSPORT :

La CRTE organisatrice doit prévoir de négocier un tarif préférentiel avec un hôtel et bloquer le nombre de chambres suffisant pour chacune des équipes visiteuses. Il est fortement souhaitable que les déjeuners puissent être pris sur les lieux de la compétition (plat chaud) et qu'un dîner des équipes soit organisé le samedi soir.

Un système de navettes pourra être mis en place entre hôtel/gare/aéroport/lieu de la compétition.

### 2) SERVICE MEDICAL :

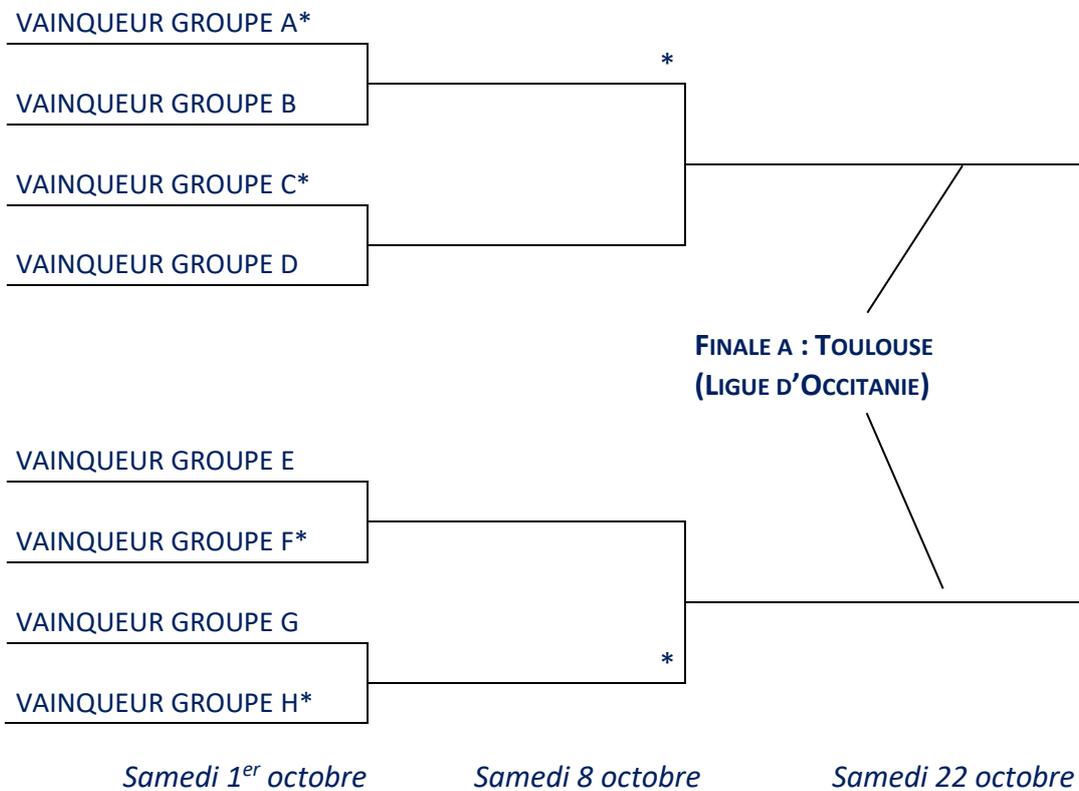
Un médecin et un kinésithérapeute doivent pouvoir être joints rapidement, en cas de nécessité, tout au long du week-end.

## III – PARTICIPATION FINANCIERE DE LA FFT

La FFT participera aux frais de juge arbitrage selon l'indemnité habituelle qu'elle versera directement à la ligue.

La FFT indemnifiera forfaitairement les équipes à l'issue du championnat pour les frais d'hébergement et de déplacement (remboursement automatique, aucun justificatif à fournir).

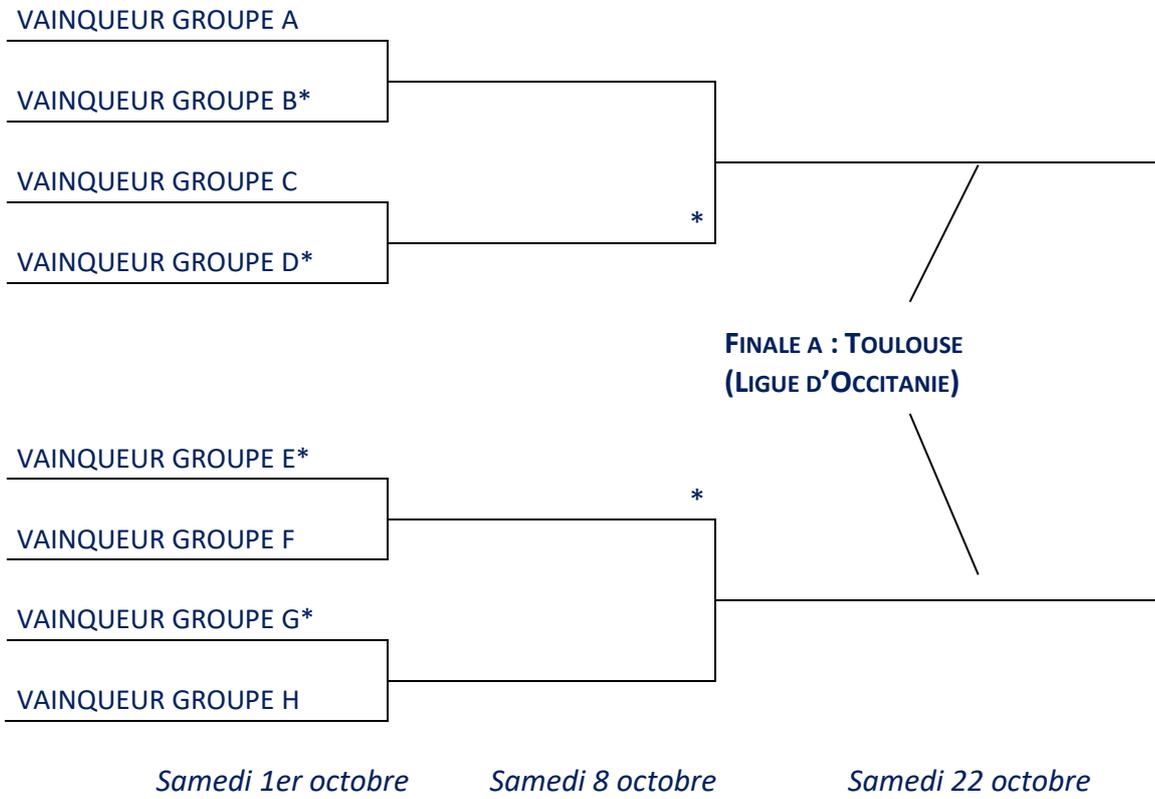
# CHAMPIONNAT DE FRANCE 2023 | 3<sup>E</sup> DIVISION FEMININE - TABLEAU FINAL



\* Désigne l'équipe qui reçoit

Les 2 équipes finalistes accèdent à la 2<sup>e</sup> division l'année suivante.

# CHAMPIONNAT DE FRANCE 2023 | 3<sup>E</sup> DIVISION MASCULINE - TABLEAU FINAL



\* Désigne l'équipe qui reçoit

Les 4 équipes ½ finalistes accèdent à la 2e division l'année suivante.